



## Pause Juridique

# Comparatif SARL et SAS

## Définitions

Les SARL et les SAS sont deux formes de **sociétés** répondant à un schéma de gestion et de rémunération du dirigeant différent. À ce titre nous vous proposons un rapide comparatif pour mieux vous accompagner de le choix de l'une ou l'autre.



**SAS : Société par Action Simplifiée**

**SARL : Société à Responsabilité Limitée**



## Quel est le nombre d'associés requis ?

### SARL

1 associé minimum - 100 maximum  
(personne physique ou morale)

### SAS

1 associé minimum - pas de maximum  
(personne physique ou morale)

## Quel est le montant minimal du capital social ?

### SARL

Le montant du capital social est librement fixé par les associés, en fonction de la taille, de l'activité, et des besoins en capitaux de la société.

20 % des apports en espèces sont versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde devant être libéré dans les 5 ans.

### SAS

Le capital est librement fixé par les actionnaires, en fonction de la taille, de l'activité, et des besoins en capitaux de la société.

50 % des apports en espèces sont versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde devant être libéré dans les 5 ans.

## Qui dirige l'entreprise ?

### SARL

La SARL est dirigée par un ou plusieurs gérant(s), obligatoirement personne(s) physique(s). Le gérant peut être, soit l'un des associés, soit un tiers.

### SAS

La SAS est dirigée par un seul président, personne physique ou personne morale. Les associés déterminent librement dans les statuts les règles d'organisation de la société.

## Quelle est l'étendue de la responsabilité des associés ?

### SARL

La responsabilité des associés est limitée au montant de leurs apports, sauf s'ils ont commis des fautes de gestion ou accordé des cautions à titre personnel.

### SAS

La responsabilité des associés est limitée au montant de leurs apports.

## Quelle différence en matière de fonctionnement ?

### SARL

Les règles de fonctionnement d'une SARL sont largement fixées dans le code de commerce, laissant peu de marge de manœuvre aux associés pour s'organiser librement. Cet encadrement peut être un avantage car il confère un cadre sécuritaires aux associés, comme un inconvénient car il bride les associés dans la mise en place de leur organisation.

### SAS

Le fonctionnement de la SAS est peu encadré par la législation, ce qui laisse ainsi le soin aux associés d'en définir le fonctionnement assez librement. Cet encadrement relativement souple peut être un avantage, ou, le cas échéant un inconvénient.

## Quel est le mode d'imposition des bénéfices ?

### SARL

Les bénéfices sont soumis à l'impôt sur les sociétés. Il est toutefois possible d'opter pour l'impôt sur le revenu dans le cas d'une SARL familiale ou unipersonnelle. Une option pour l'IR est également possible, sous certaines conditions, pour les SARL de moins de 5 ans.

### SAS

Les bénéfices sont soumis à l'impôt sur les sociétés. Une option pour l'IR est possible pour les SAS de moins de 5 ans, sous certaines conditions.

## La rémunération des dirigeants est-elle déductible des recettes de la société ?

**SARL**

**SAS**

Oui, sauf option pour l'impôt sur le revenu

## Quel est le régime fiscal du salaire du dirigeant ?

**SARL**

Traitements et salaires pour le dirigeant, sauf si dividendes car soumis à cotisation TNS au delà d'un certain seuil.

**SAS**

Traitements et salaires pour le président, sauf si option de la société pour l'impôt sur le revenu.

## Quel est le régime social du dirigeant ?

**SARL soumise à l'IS**

Gérant minoritaire ou égalitaire : assimilé-salarié  
Gérant majoritaire : travailleur indépendant (non-salarié)

**SAS soumise à l'IR**

Le président est assimilé-salarié.

## Quel est le régime social des associés ?

**SARL**

**SAS**

Régime des salariés (s'ils sont titulaires d'un contrat de travail)

## La désignation d'un commissaire aux comptes est-elle obligatoire ?

**SARL**

**SAS**

Non sauf si 2 des 3 conditions suivantes sont remplies :

- le bilan est supérieur à 4 000 000 €,
- le CA HT est supérieur à 8 000 000 €,
- l'entreprise compte plus de 50 salariés.

## Qui prends les décisions ?

### SARL

Les décisions de gestion courante sont prises par le gérant.

Les décisions dépassant les pouvoirs du gérant sont prises en assemblée générale ordinaire (par exemple : l'approbation des comptes annuels).

Les décisions modifiant les statuts sont prises en assemblée générale extraordinaire (par exemple : le changement de siège social, la modification de l'activité).

### SAS

Les associés déterminent librement dans les statuts les modalités d'adoption des décisions.

Certaines décisions doivent cependant être obligatoirement prises collectivement (approbation des comptes, modification du capital).

## Comment transmettre l'entreprise ?

### SARL

Par cession de parts sociales.

### SAS

Par cessions d'actions.

## Conclusion : Plutôt SARL ou SAS ?

Bien que les SAS et les SARL possèdent beaucoup de points communs, il existe néanmoins des différences essentielles qu'il faut appréhender pour mieux faire son choix.

### Les principales à retenir étant les suivantes :

- Le montant des **cotisations** et **prestations retraites** est plus important pour une SARL.
- Le montant des **charges sociales** à payer sur la rémunération du dirigeant est plus importants pour une SAS.
- Les règles de fonctionnement d'une SARL sont fixés dans le **code de commerce**, et laissent peu de marge de manœuvre aux associés.
- Certains **dividendes versés** dans les SARL sont **soumis à cotisations sociales** comme des salaires.

**En résumé** nous ne pouvons pas affirmer globalement que la SARL soit plus intéressante que la SAS et inversement, c'est en fonction des caractéristiques du projet que le choix doit être effectué. **C'est dans cet objectif que l'accompagnement par un expert reste primordial.**

**Votre équipe implid  
reste à vos côtés**

*Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans l'accomplissement des démarches. N'hésitez pas à contacter votre bureau de proximité.*